

gérer des choses, de dominer les débats ou de prendre 40 minutes pour des questions supplémentaires. Ce n'est pas le cas. Il se trouve que l'Office national du film est venu de Montréal. Ils ont des problèmes sérieux avec le ministre. Il y a eu quelques questions posées hier, mais vous n'avez pas alors été submergé de questions au sujet de l'Office national du film. En fait vous n'en avez eu aucune, car le ministre n'était pas là.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu des questions à ce sujet hier, je croyais qu'il y en avait eu. Quoi qu'il en soit, demain nous tâcherons d'entendre d'autres questions sur ce sujet d'importance.

M. Nowlan: A propos...

M. l'Orateur: Le député essaie de nous dire, je sais, que le secrétaire d'État ne sera pas là demain, mais espérons qu'il nous reviendra bientôt.

M. Bell: C'est ce qui ne tourne pas rond à la période des questions.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot sur le rappel au Règlement soulevé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan). Nous sommes conscients du problème auquel Votre Honneur doit faire face et que vous tâchez de régler avec diligence et justice. La grande difficulté c'est qu'il faut poser bien des questions supplémentaires pour élucider une première question et on pourrait les prévenir. Par exemple, dans le cas de l'Office national du film, si le secrétaire d'État (M. Pelletier) avait fait à l'appel des motions la déclaration promise il y a quelque temps, il n'y aurait pas eu besoin de poser des questions supplémentaires. S'il voulait faire une déclaration demain sur l'Office national du film, on éviterait bien des questions et vous n'auriez pas à faire l'effort pénible de prendre en main une situation difficile.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Athabasca pose-t-il la question de privilège?

M. Yewchuk: Oui, monsieur l'Orateur. Après les échanges que vous avez eus avec le préopinant, je m'inquiète de votre santé. Je dis cela parce que je voudrais vous épargner du travail en ajoutant que je suis disposé à répondre maintenant à la question du député de Peace River.

M. l'Orateur: Je sais gré à l'honorable député de sa bienveillance et je passe maintenant à l'appel de l'ordre du jour.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI SUR LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État) propose la 3^e lecture et l'adoption du bill C-171, modifiant la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de participer au débat au cours des étapes précédentes dans l'espoir que le bill serait amélioré. On l'a fait, en partie, en limitant la durée du mandat à la période pour laquelle des crédits ont déjà été attribués. Je me suis également abstenu de prendre la parole parce que j'estimais qu'il ne fallait pas retarder indûment la solution du grave problème qui se pose aujourd'hui, et qui a surgi surtout parce que beaucoup de gens, de toutes les nuances politiques, ont rêvé de choses impossibles il y a trois ou quatre ans.

Toutefois, je dois déclarer que la présente mesure demeure, comme le rapport du comité, une solution imparfaite au problème de la CJC. On peut le mieux la définir comme une idée saugrenue et qui semble se fonder sur le même genre de thème qui préside à la théorie que le parti du Crédit social avait l'habitude de préconiser dans ma province d'Alberta et selon laquelle tout ce qui est socialement désirable doit être financièrement possible.

Il semblerait que d'après la Compagnie des jeunes Canadiens, tout ce qui est désirable du point de vue social devrait être réalisable du point de vue législatif.

Trêve d'illusion; reconnaissons que ce serait de la folie de continuer sur cette voie. Je n'ai pas l'intention d'énumérer les péchés de la Compagnie, comme l'ont déjà fait bien des députés. Je demande au gouvernement de voir les choses en face et de résister aux plaidoyers comme celui qu'a présenté hier le député d'York-Sud, réclamant que les contribuables continuent de subventionner la révolution dans notre pays.

En écoutant le député d'York-Sud, j'ai constaté que ses buts actuels sont ceux-là mêmes de son parti à l'époque du manifeste de Regina. Je crains, monsieur l'Orateur, qu'ils ne soient pas bien différents non plus de ceux qu'avait le secrétaire d'État (M. Pelletier) à l'époque où il était activement engagé dans la politique de sa province. Sans aucun